



Une charte des espaces publics actualisée pour construire le territoire de demain

La Métropole Européenne de Lille dispose d'une charte de qualité de l'espace public, élaborée en 2007 avec le concours de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole (ADULM). Afin de tenir compte de l'évolution des attentes vis-à-vis de l'aménagement de l'espace public, ce document est revu avec le souci des enjeux environnementaux et climatiques actuels.

Un outil de référence pour l'aménagement

La MEL a décidé fin 2021 d'engager un effort sans précédent pour l'entretien et l'aménagement de son patrimoine de voies et d'espaces publics : près de 600 millions d'euros d'investissement y seront consacrés sur la période 2022-2026. Ces engagements se concrétiseront par la réalisation de grands et beaux projets d'espace public, mais également par un grand nombre de réalisations de plus petite envergure, qui sont l'occasion d'améliorer et parfois de transformer le cadre de vie des habitants, d'encourager un changement des comportements en faveur d'une mobilité décarbonée et de concrétiser les ambitions du Plan Climat Air Énergies Territorial.

Pour se donner toutes les chances de réussir ces interventions sur l'espace public, la MEL et ses communes membres ont souhaité se doter de cette charte de l'espace public. Elle fixe des ambitions claires et partagées, qui ont fait l'objet de nombreux échanges avec l'ensemble des communes. Elle donne également une méthode de travail pour aider au diagnostic d'un espace public existant, déterminer les enjeux auxquels devra répondre l'intervention prévue par la MEL et la commune, et enfin évaluer la pertinence du projet par rapport à ces enjeux.

Cette charte, élaborée en 2007 est aujourd'hui actualisée afin de prendre en compte les changements sociétaux et les enjeux climatiques.

Un référentiel basé sur le retour d'expérience

Le travail d'écriture de la nouvelle charte de l'espace public s'est appuyé sur différentes instances d'échanges et de débats et sur les pratiques mises en place ces dernières années.

Depuis octobre 2020, la MEL évalue de façon systématique les projets d'aménagement de l'espace public dont les montants d'investissement sont les plus importants. Cette évaluation des projets repose sur une grille d'analyse, qui reprend 8 enjeux tels que la mobilité des piétons, des cyclistes ou encore les transports en commun.

Ce sont ainsi une trentaine de projets d'aménagement qui ont fait l'objet d'une analyse, présentée dans les délibérations autorisant le lancement des appels d'offres ou la signature des marchés de travaux.

Une charte qui repose sur 3 ambitions majeures

La charte actualisée repose sur trois ambitions principales pour des espaces publics de qualité. Il s'agit ainsi de réaliser des aménagements de l'espace public pour :

- favoriser le développement d'une mobilité bas carbone
- développer des espaces agréables à vivre et partager
- contribuer à la résilience du territoire

Pour répondre à ses trois ambitions, la charte de l'espace public définit ainsi neuf axes majeurs qui consisteront à aménager des espaces publics favorables aux piétons, aux cyclistes, et aux transports en commun. Il s'agira aussi en agglomération d'aménager une ville apaisée, de créer des espaces publics agréables à vivre et à partager, conçus pour et avec les usagers. Enfin, la charte ambitionne de développer la présence du végétal, de désimperméabiliser les sols et d'encourager une construction plus performante sur le plan environnemental.

CONTACTS PRESSE

Agathe Lavalée

Attachée de presse

alavalee@lillemetropole.fr

03 20 21 23 50

06 30 46 40 17

Maxence Lemasson

Attachée de presse

ctesson@lillemetropole.fr

03 20 21 22 76

06 30 46 23 35

